

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens tenue réellement et virtuellement à la salle du Conseil municipal., le lundi 6 avril 2020 à compter de 13 :00hre.

LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19

Le conseil de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens siège en séance ordinaire ce 6 avril 2020 à huis- clos et par voie de téléconférence.

Sont présents soit à huis-clos dans la salle du conseil ou par téléconférence

Monsieur André Henri, maire présent sur place
M. Michel Prince, conseiller présent sur place
Mme Christine Marchand, conseillère participe par téléconférence
M. Laurent Garneau, conseiller présent sur place
M. Claude Caron, conseiller participe par téléconférence
M. Jonatan Roux, conseiller participe par téléconférence
M. Gilles Gosselin, conseiller participe par téléconférence

Chaque personne s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance à huis clos Thérèse Lemay, directrice générale et secrétaire-trésorière d'assemblée.

2020-04-050 1.1 LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présent et à prendre part, délibérer et voter à la séance par huis clos et par téléconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par, Jonatan Roux, appuyé par Michel Prince et résolu unanimement :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et par téléconférence et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer à huis clos ou par téléconférence.

Un avis a été publié sur le site internet et par avis public en date du 24 mars 2020 pour informer la population que le conseil va siéger à huis clos. Le public a été invité à poser leurs questions par courriel.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Constatant qu'il y a quorum, le maire M. André Henri procède à l'ouverture de la séance à 13 :00 hre.

En vertu d'un arrêté ministériel émis le 15 mars 2020, le conseil et le comité exécutif ou administratif de toute municipalité, communauté métropolitaine, société de transport en commun ou régie intermunicipale sont autorisées à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Ainsi, depuis le 15 mars, les municipalités, les MRC et les Régies Intermunicipales peuvent siéger à huis clos ou délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication comme les téléconférence ou visioconférence.

LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19

Le conseil de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens siège en séance ordinaire ce 6 avril 2020 par voie huis clos et téléconférence.

2. ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
 - 1.1 Les séances du Conseil en temps de COVID-19
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal du 3 février 2020
 - 3.1 Renonciation à sa rémunération par une élue
4. Présentation des dépenses récurrentes déjà inscrites à la liste des comptes
5. Adoption des comptes à payer ;
6. Dépôt de la situation financière Rapport 2 fois par année juin et décembre.
7. Rapport des comités ;
 - 7.1 Distribution du Haut Relief
8. Administration ;
 - 8.1 Projet de remplacement du chauffage de l'édifice municipal
 - 8.2 Retrait temporaire des intérêts et frais au compte de taxes
 - 8.3 Programme pour télé travail de la DG
 - 8.4 Demande de soumission entretien du gazon et des rocailles
 - 8.5 Demande du journal Le Cantonnier
 - 8.6 Confirmation de la subvention Arthabaskien pour concours de photos
 - 8.7 Demande de Claude Caron pour analyse des tâches des employés en poste pendant la période de confinement ordonnée par le Gouvernement du Québec

9. Aqueduc et égouts
 - 9.1 Avis du Ministère de l'Environnement pour modifier les endroits des analyses d'eau potable
 - 9.2 Lettre du Ministère des Affaires Municipales pour les services essentiels
10. Sécurité publique
 - 10.1 Paiement des assurances
 - 10.2 Dossiers Réal Tremblay
11. Voirie ;
 - 11.1 Rapport de l'inspecteur
 - 11.2 Utilisation de la niveleuse aux besoins
 - 11.3 Dépôt de la programmation de la TECQ
12. Urbanisme et environnement ;
13. Loisirs et culture ;
 - 13.1 Cabane à sucre du 18 avril : annulée
14. Affaires diverses
 - 14.1 Distribution d'arbres
 - 14.2 Dossier Dupuis
 - 14.3 Demande de services à Avizo (suivi)
13. Liste de la correspondance ;
 - 15.1 VARIA
 - A) Demande d'autorisation de Télébec
 - B) Offre de services alimentaires le Samaritain Disraeli
14. Période de questions ;
15. Levée de la séance.

2020-04-051 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil acceptent l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Laurent Garneau conseiller,

Appuyé par le Gilles Gosselin, conseiller.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :
Que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

2020-04-052 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2020.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 2 mars 2020 a été préalablement remis aux membres du Conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Michel Prince, conseiller.
Appuyé par Claude Caron, conseiller.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

2020-04-053

3.1 RENONCIATION DE LA RÉMUNÉRATION D'UNE ÉLUE

Attendu qu'en vertu du programme Fédéral de Prestation canadienne d'urgence, une personne est, ou prévoit être, sans revenu d'emploi ou de travail indépendant pendant quatorze (14) jours consécutifs au cours de la période initiale de quatorze semaines et pour les périodes de prestations suivantes, elle s'attend à ne pas toucher de revenu d'emploi ou de travail indépendant ;

Attendu que des représentations sont actuellement en cours par la FQM concernant la modification des règles de ce programme, afin de permettre aux élus municipaux de siéger sans perte complète de cette prestation ;

Attendu qu'à ce jour le programme s'applique dans sa forme actuelle ;

En conséquence, sur proposition de Claude Caron, conseiller et de Gilles Gosselin, conseiller, il est résolu d'accepter qu'advenant le cas où le programme ne soit pas modifié, l'élue suivante soit Madame Christine Marchand renonce, avec l'accord du Conseil, à sa rémunération d'élue pendant la période où le programme canadien sera en vigueur dans sa forme actuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PRÉSENTATION DES DÉPENSES RÉCURRENTES DÉJÀ INSCRITES À LA LISTE DES COMPTES

Salaire des élus :	3180.90\$
Salaire DG :	2713.82\$
DAS mensuel :	4766.23\$
Bell Mobilité	54.00\$
Sogetel	285.26\$
Hydro Québec	1456.97\$

2020-04-054- 5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes totalisant un montant de **110 534.80 \$** a été présentée aux élus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Prince, conseiller, appuyé par Laurent Garneau, conseiller et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

QUE la liste des comptes suivante soit acceptée et que les paiements soient autorisés.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

2	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	3 396.64
3	Société Canadienne des postes (Bla Bla)	30.47
4	Visa Desjardins (divers)	131.92
5	Société Canadienne des postes (timbres)	278.61
6	Société Canadienne des postes (timbres)	286.29
7	Carrefour Action Municipale & Famille (adhésion)	44.84
8	Entretien Général Lemay (rembourser dépôt garantie)	969.44
9	André Henri, maire	915.00
10	Michel Prince, conseiller	377.65
11	Laurent Garneau, conseiller	377.65
12	Claude Caron, conseiller	377.65
13	Jonatan Roux, conseiller	377.65
14	Gilles Gosselin, conseiller	377.65
15	Bell Mobilité inc. (mars)	54.00
16	Buropro (mars)	704.95
17	Cain Lamarre SENCRL (janvier)	4 698.69
18	La Capitale (avril)	976.95
19	Entretien Général Lemay (mars)	672.60
20	Excavation Marquis Tardif inc. (5e vers déneigement / mars)	16 329.26
21	Eurofins Environex (mars)	379.42
22	Gesterra (février & mars)	4 634.27
23	Hydro-Québec (usine filtration / aqueduc)	313.17
24	Hydro-Québec (salle municipale)	469.36
25	Hydro-Québec (puits de surface / aqueduc)	141.60
26	Hydro-Québec (quai)	21.83
27	Hydro-Québec (station pompage / égouts)	355.63
28	Hydro-Québec (éclairage public / février)	126.58
29	Hydro-Québec (panneau publicitaire, Pente Douce)	14.40
30	Hydro-Québec (panneau publicitaire, ch. Lac)	14.40
31	Sylvain Beauregard avocat inc. (sept. à janv.)	297.50
32	Sogetel (mars)	285.26
33	Vivaco Groupe Coopératif (oct. à mars)	113.69
34	CQSF - Centre-du-Québec Sans fil (frais annuel / biblio)	130.00
35	CNESST (ajustement & frais dossier)	138.51
36	Copernic (relevé sanitaire - phase 2019)	901.40
37	Les Éditions Juridiques FD inc. (mise à jour)	167.49
38	Librairie Renaud-Bray (livre / biblio)	31.45
39	Location d'Outils Victo inc. (fichoir)	25.06
40	N. Faucher Entrepreneur Électricien (sentinelle & vérifier ampérage)	751.93
41	PG Solutions (réinstallation)	684.10
42	Rhésus inc. (nouvel ordinateur)	1 413.03
43	Ville de Victoriaville (entente service loisir & culture / 2020)	584.41
44	Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts (quote-part #1)	27 325.27
45	MRC d'Arthabaska (quote-part / versement #3)	29 171.00
46	Total du salaire de la D.G. :	2 713.82
47	Total des salaires & déplacements :	6 582.72

6. **DÉPÔT DE LA SITUATION FINANCIÈRE ;**

Ce sujet est reporté.

7. **RAPPORT DES COMITÉS ;**

7.1 **DOSSIER DE LA DISTRIBUTION DES ALIMENTS PAR LE SERVICE HAUTS - RELIEFS**

Madame Christine Marchand, conseillère fait mention des besoins essentiels des Hauts Reliefs concernant la distribution des aliments provenant de la sécurité alimentaire.

8. **ADMINISTRATION**

8.1 **ANALYSE POUR REMPLACER LE CHAUFFAGE ET INSTALLER LA CLIMATISATION AU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

M. Gilles Gosselin, présente la possibilité que le chauffage a air chaud avec un thermo pompe soit la solution la moins coûteuse. L'étude se poursuit.

2020-04-055

8.2 **RETRAIT TEMPORAIRE DES INTÉRÊTS ET DES FRAIS DE PÉNALITÉ SUR LES COMPTES DE TAXES 2020 JUSQU'AU 1^{ER} JUILLET 2020.**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christine Marchand, conseillère, appuyé par Claude Caron, conseiller et unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que les intérêts et les frais de pénalités normalement imposés, ne soient pas chargés jusqu'au 1^{er} juillet 2020, cette décision adoptée dans le but de donner une chance aux citoyens en cette période difficile.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

2020-04-056

8.3 **ACHAT D'UN PROGRAMME POUR EFFECTUER LE TÉLÉTRAVAIL DE LA DG À PARTIR DE SA RÉSIDENCE.**

Attendu que pour faire suite à la demande du Gouvernement du Québec d'interdire les rassemblements, il était nécessaire que la DG puisse faire du télétravail à partir de sa résidence.

Attendu que pour limiter le nombre de personnes dans le bureau de la DG,

Attendu que seul l'accès à l'édifice municipal est interdit jusqu'à nouvel ordre,

Attendu que les travaux normaux sont tous en fonctions par téléphone et par courriel,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Laurent Garneau, conseiller, appuyé par Michel Prince, conseiller et unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Que la licence de Time Viewer soit achetée pour permettre d'effectuer du télétravail.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

2020-04-057 8.4 DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LA TONTE DES PELOUSES ET L'ENTRETIEN DES ROCAILLES.

Attendu que des demandes de soumissions sont émises pour effectuer la tonte des pelouses et l'aménagement et l'entretien des rocailles.

Attendu que le cahier de charges sera remis gratuitement aux personnes qui en feront la demande par téléphone ou par la poste et qui désireront présenter une soumission.

Attendu qu'il est obligatoire d'obtenir le cahier de charges avec la soumission sinon cette dernière ne sera pas retenu.

Attendu que les soumissions devront être reçus au plus tard vendredi le 1^{er} mai à 16h il et devront être déposé par la poste ou dans la boîte située en face du bureau de la DG sous la fenêtre avant.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Prince, conseiller, appuyé par Gilles Gosselin, conseiller et unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Que la demande soit affichée sur le site et par avis publics.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

2020-04-058 8.5 COTISATION POUR ÊTRE MEMBRE DU JOURNAL LE CANTONNIER

Sur proposition de Michel Prince conseiller, appuyé par Gilles Gosselin, conseiller, il est adopté à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté,

Qu'un montant de 100.00\$ soit autorisé pour le renouvellement de la cotisation de membre du journal Le Cantonnier.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

8.6 CONFIRMATION DE LA SUBVENTION DE 1 000.00 \$ POUR LE CONCOURS DE PHOTOS PROVENANT DU FOND ARTHABASKIEN.

8.7 DEMANDE DE M. CLAUDE CARON POUR L'ANALYSE DES TÂCHES DES EMPLOYÉS EN POSTE PENDANT LA PÉRIODE DE CONFINEMENT ORDONNÉE PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

La directrice générale fait mention que les tâches de travail n'ont pas diminuée, qu'elles sont les même mais que les demandes sont présentées par téléphone et par courriel.

Il n'y a pas de diminution des services offerts, les permis se donnent comme d'habitude et la seule différence se situe au niveau de l'accès au bureau municipal qui est interdit pour le moment au public, à la demande du Gouvernement du Québec.

Une cédule des travaux exécutés pendant cette période de confinement sera déposée à la prochaine rencontre avec les élus.

Le statut des employés demeure le même pour l'instant.

9.0 AQUEDUC ET ÉGOUTS ;

9.1 LETTRE DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT NOUS AVISANT QUE LES

ÉCHANTILLONNAGES DE L'EAU POTABLE SPECIFIANT LE PLOMB DOIT ÊTRE FAIT À DES ENDROITS DIFFÉRENTS.

9.2 LETTRE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES AVISANT LA MUNICIPALITÉ QUE LE SUIVI CONCERNANT LES SERVICES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX ET DE L'EAU POTABLE SONT DES SERVICES ESSENTIELS DÉCRÉTÉS PAR LE PREMIER MINISTRE CONTRE LE COVID-19.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE ;

10.1 RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE AU MONTANT DE 19 426.00\$

2020-04-059 IL EST PROPOSÉ par Michel Prince, conseiller, appuyé par Gilles Gosselin, conseiller et unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Que le paiement de la prime pour le renouvellement de la police d'assurance de la municipalité soit acquitté au montant de 19 426.00\$.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

10.2 DOSSIER REAL TREMBLAY/ THÉRÈSE LANDRY/ MUNICIPALITÉ

M. Claude Caron présente un résumé du déroulement des dossiers aux élus.

11. VOIRIE ;

11.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR

Présenté aux élus par l'inspecteur.

2020-04-060

11.2 RÉPARATION DE 3 PONCEAUX

Sur proposition de Michel Prince, appuyé par Laurent Garneau il est résolu et adopté à l'unanimité par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que les services d'Excavation Marquis Tardif soit retenu pour effectuer les réparations des trois ponceaux décrits aux membres du Conseil, le tout à la fin de la période de dégel.

2020-04-061

11.3 ACCEPTATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX DE LA TECQ 2019-2023.

ATTENDU QUE

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023.
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'habitation.

Sur proposition de Gilles Gosselin, appuyé par Laurent Garneau, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté , que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation de la programmation des travaux version no : 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la Ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil municipal d'immobilisation qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no : 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

12. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

12.1 DOSSIER DUPUIS,

Une demande sera faite à la municipalité de Ham-Sud pour fixer une nouvelle date de rencontre entre les deux parties , celle du 16 mars ayant été impossible à respecter.

Entre temps, la municipalité tentera de transmettre à Ham Sud un document établissant les montants de taxes perdus par cette dernière lors du transfert des immeubles des Dupuis et autres à Saints-Martyrs-Canadiens.

2020-04-062 12.2 EMBAUCHE DE NIVELEUSE AU BESOIN

En conséquence, il est proposé par Michel Prince, conseiller appuyé par Christine Marchand, conseillère et résolu et adopté à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que l'embauche d'une niveleuse soit autorisée selon les besoins.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

13. LOISIRS ET CULTURE ;

13.1 ANNULATION DE LA CABANE À SUCRE

Annulation de l'activité de la cabane à sucre.

2020-04-063 13.2 ACHAT DE CHOCOLAT POUR PÂQUES POUR LES ENFANTS EN REMPLACEMENT DU REPAS DE CABANE À SUCRE

ATTENDU QU'UN budget de 200. \$ est proposé pour l'achat de chocolat pour les enfants de la municipalité en remplacement du repas de cabane à sucre qui a dû être annulé,

Sur proposition de Christine Marchand, conseillère appuyée par Michel Prince, conseiller, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Qu'un montant de 200.00\$ soit alloué pour l'achat de chocolat pour les enfants de la municipalité.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

14. AFFAIRES DIVERSES ;

Attendons le suivi des événements reliés à la Covid-19

14.1 DOSSIER DUPUIS

Suivi du dossier avec le Ministère des Affaires Municipales

M. Claude Caron a quitté la réunion à cause d'un problème de communication à 16h20

Retour de M. Claude Caron à la séance à 16h30

Ce dernier explique quels seraient les informations et les corrections à obtenir à l'égard du document préparé par la représentante du Ministère.

15. VARIA

2020-04-64 15.1 DEMANDE DE TÉLÉBEC POUR OBTENIR L'AUTORISATION D'EFFECTUER CERTAINS TRAVAUX

En conséquence, il est proposé par Michel Prince, conseiller, appuyé par Laurent Garneau, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que les travaux soient autorisés sur la rue L'Anse.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

16 PÉRIODE DE QUESTIONS ;

Aucune question n'a été reçu.

17 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Proposé par Laurent Garneau, conseiller à 16h35.

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du code municipal.

Je soussignée certifie par la présente qu'il y a les crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par résolutions.

SIGNATURE : _____, **maire**

SIGNATURE : _____, **Directrice générale**